

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2023

---

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES  
PROFESSIONNELS - (N° 1175)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° AS323

présenté par

M. Juvin, M. Seitlinger, Mme Anthoine, Mme Corneloup et M. Vincendet

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 2 à 5.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

L'apport essentiel du Conseil Territorial de Santé est sa nature d'instance de démocratie participative en matière de santé publique. Il est donc essentiel de garder cette référence à une « démocratie sanitaire »